

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature 17.04.2000

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité de formation :**INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION**

CODE DE L'U.F. 7502.11.021.E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

O (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré : O (1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 750211021E1	Code du domaine de formation : 709
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Programmation : théorie	CT	B	8
Programmation : laboratoire	CT	S	24
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant *28/8/2000*
Alm Erwinne. 

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 *01.09.2000*

Date :

Signature :

A. COLLINET
ADM PEDAG

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'ACQUERIR des notions générales de programmation utilisables dans différents logiciels et différents langages ;
- d'APPLIQUER une logique de programmation plutôt qu'une syntaxe bien précise ;
- de DEVELOPPER chez l'étudiant des compétences transversales de rigueur, de logique et de précision ainsi que l'acquisition d'une méthode de travail cohérente.

UF INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En mathématiques :

l'étudiant sera capable :

- de RECONNAITRE un modèle ;
- de DECOMPOSER une situation simple (mais pas simpliste) en situations plus élémentaires en détectant les relations qui les unissent ;
- de FONDER ses résultats sur le raisonnement hypothético-déductif ;
- de FORMALISER des résultats ;
- de CONSTRUIRE une figure répondant à des contraintes et d'en VERIFIER les propriétés.

En français :

l'étudiant sera capable :

- de CONSTRUIRE des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de types variés, d'un niveau de langue courante ;
- d'UTILISER, à l'oral, un niveau de langue appropriée à la situation de communication ;
- d'ECRIRE, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée ;
- de RESUMER un livre lu ;
- d'ADAPTER le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou écrit) à une situation de communication.

UF INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION

En informatique - logiciel d'exploitation graphique :

l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, en utilisant les commandes appropriées

- d'INSTALLER et de CONFIGURER le logiciel graphique d'exploitation (deux essais maximum) ;
- de FORMATER une disquette ;
- de GERER des fichiers sur disque ;
- d'EFFECTUER des copies de sauvegarde ;
- de LANCER et d'EXECUTER une application ;
- d'ECHANGER des données entre applications ;
- d'UTILISER les principales commandes de base ;
- d'UTILISER les outils d'aide.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Le certificat d'enseignement secondaire inférieur ou le certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré et l'attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE – LOGICIEL D'EXPLOITATION GRAPHIQUE » dispensée dans l'enseignement secondaire supérieur.

UF INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de programmation – laboratoire, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et vingt étudiants par groupe.

UF INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. PROGRAMMATION : THEORIE

L'étudiant sera capable

- de DEFINIR la notion de variable ;
- de DIFFERENCIER les différents types de variables ;
- de DIFFERENCIER et de DEFINIR les deux notions suivantes :
 - la déclaration d'une variable ;
 - l'affectation d'une valeur à une variable ;
- d'UTILISER et de REPRESENTER sous forme schématique (organigramme)
 - des structures de test ;
 - des structures récursives ;
- de DIFFERENCIER et de CREER des procédures et des fonctions.

4.2. PROGRAMMATION : LABORATOIRE

L'étudiant sera capable

- de METTRE EN ŒUVRE une méthodologie permettant la résolution d'un problème (observation, résolution, expérimentation, validation) ;
- d'ETABLIR l'organigramme d'un programme permettant la résolution d'un problème concis ;
- de TRADUIRE de manière adéquate des organigrammes en respectant les spécificités du langage utilisé.

UF INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à un problème mettant en jeu des algorithmes de base et en utilisant un langage procédural largement utilisé :

- d'APPLIQUER une démarche cohérente de résolution du problème posé ;
- d'ETABLIR et de REPRESENTER le (les) algorithme(s) correspondant(s) ;
- de TRADUIRE le (les) algorithme(s) en respectant les spécificités du langage utilisé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des consignes,
- la rigueur dans l'élaboration et la présentation des algorithmes,
- la clarté et de la précision dans l'utilisation du vocabulaire technique,
- l'adéquation entre le problème posé et les solutions proposées,
- le niveau d'autonomie de l'étudiant dans son apprentissage.

UF INFORMATIQUE : INITIATION A LA PROGRAMMATION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.